

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 237-238

**Rubrik:** Nouvelles fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles fédérales

## INTÉRIEUR

● Les coûts de la santé ont augmenté de 4,3 % en Suisse l'an dernier, relève le moniteur de la santé de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En moyenne, chaque Suisse à coûté 248,80 francs par mois. En Suisse romande, à part Genève (+ 4,8 %), tous les cantons enregistrent une hausse des coûts de la santé inférieure à la moyenne nationale. Le Jura est le mieux loti avec une progression de 2,7 %.

● Publica n'échappe pas aux effets de la crise financière. La Caisse fédérale de pensions a subi l'an dernier un recul de 6,86 %. Son taux de couverture est désormais estimé à 95,8 % contre 106,7 % en 2007, a-t-elle indiqué. La commission de la caisse n'estime toutefois pas nécessaire pour l'instant d'adopter des mesures d'assainissement urgentes.

● Les personnes licenciées à un âge proche de la retraite ne devraient plus être obligées de prendre une retraite anticipée. Le Conseil fédéral soutient la proposition de correction de la loi sur le libre passage élaborée par la commission de la sécurité sociale du National.

● Les futurs médecins devront cette année encore passer un test pour pouvoir entamer leurs études. La Conférence universitaire suisse recommande d'appliquer le principe du *numerus clausus* à Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. 2 324 personnes souhaitent intégrer ces facultés alors que 603 places seulement sont disponibles.



● Le Conseil des États a enterré l'idée défendue par Liliane Maury Pasquier (PS/GE) et Gisèle Ory (PS/NE) d'un congé payé de plusieurs mois pour les parents d'enfants gravement malades ou handicapés. À l'instar du Conseil fédéral, la majorité a estimé que le droit en

vigueur, qui prévoit trois jours avec possibilité de dispense supplémentaire, était suffisant.

## INITIATIVES

● Les deux initiatives de Franz Weber pour « sauver le sol suisse » vont trop loin aux yeux de la commission de l'aménagement du territoire du National. À une forte majorité de 18 voix contre 3, celle-ci recommande de rejeter ces textes, même s'ils mettent le doigt sur des problèmes réels. Ils projettent en effet de limiter la part de résidences secondaires à 20 % du parc immobilier et de la surface brute au sol habitable.

## ENVIRONNEMENT



● L'UDC profite de la crise pour exiger que la Suisse fasse machine arrière en

matière de politique climatique. Elle prône l'abrogation de la loi sur le CO<sub>2</sub> entre 2010 et 2012. Une nouvelle réglementation ne devrait pas aller plus loin que les engagements internationaux, selon le parti. L'UDC ne manque pas en outre de remettre fortement en doute la théorie du réchauffement climatique.

## DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● L'idée d'un service militaire volontaire ouvert tant aux hommes qu'aux femmes ne semble pas près de se

concrétiser. Par 17 voix contre 7, la commission de la politique de sécurité du National refuse de changer les règles du jeu comme le suggérait Maria Roth-Bernasconi.

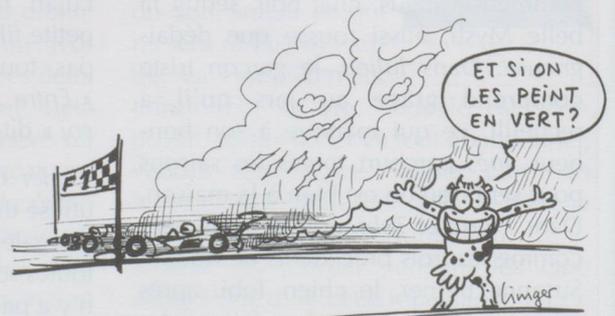
● Le Conseil des États a refusé de donner suite à une initiative parlementaire qui visait à lever l'obligation de construire des abris anti-atombombes privés.

● Le Conseil des États a refusé par 21 voix contre 15 de donner suite à une motion de Werner Luginbühl (PBD/BE) visant à limiter autant que possible le bruit des avions de combat dans les vallées alpines. Des discussions sont déjà en cours. La motion risquait de limiter la marge de manœuvre pour trouver une solution qui ne prêterait aucune des régions concernées, a fait valoir avec succès Ueli Maurer.

● L'armée lance une offensive contre la rougeole. Les recrues et conscrits qui le désirent pourront se faire vacciner gratuitement contre cette maladie, ainsi que contre les oreillons et la rubéole. Ces vaccinations sont volontaires.

● Le Conseil national a confirmé sa volonté de lever l'interdiction des courses de Formule 1 en Suisse. Le dossier retourne au Conseil des États. Si ce dernier refuse une

nouvelle fois d'entrer en matière, le projet sera enterré.



● Le nouveau chef de l'armée s'attaque à l'alcool et à la fumette chez les soldats, dans les trains et lors des sorties. La police militaire va renforcer les contrôles, annonce André Blattmann. Pour lui, l'idée d'offrir l'incognito aux recrues en leur faisant revêtir leurs habits civils pour les sorties fait « fausse route ».

● Les organisations antidopage allemande, française, autrichienne et suisse ont décidé de collaborer. À l'avenir, elles coopéreront de manière plus active au niveau de la prévention, des questions juridiques, des contrôles et de la recherche.

## TRANSPORTS, COMMUNICATIONS

● La TSR a présenté une évolution importante de son offre sur Internet. Il est désormais possible de visionner en ligne plus de 10 000 de ses émissions en plein écran sur son ordinateur et ce, avec une qualité d'image inégalée. D'ici la fin de cette année, la TSR proposera dans cette qualité toutes ses émissions maison réalisées depuis 2001.

● Moritz Leuenberger, le ministre en charge de la communication, a réagi au rachat d'Edipresse par le groupe zurichois Tamedia. Une concentration dans le domaine des médias constitue un danger pour la diversité de la presse, estime le conseiller fédéral qui attend de Tamedia qu'il préserve la diversité de la presse et la diversité culturelle entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Quant à la Commission fédérale de la concurrence (COMCO), elle doit encore donner son aval à la fusion.

● Après des mois d'âpres discussions, l'Union des transports publics et les Chemins de fer fédéraux ont annoncé qu'ils renonçaient à augmenter les tarifs CFF cette année. Mais l'augmentation des prix sera inévitable en 2010. L'entreprise de transports compte en effet investir 20 milliards de francs d'ici à 2030 dans du nouveau matériel roulant. La dernière hausse des tarifs des CFF remonte à 2007.

## CINQUIÈME SUISSE

● Le Conseil des États a refusé de donner suite à une initiative parlementaire du député socialiste Carlo Sommaruga réclamant une circonscription électorale spéciale pour la cinquième Suisse.

Selon la Chambre des cantons, il vaut mieux miser sur le vote électronique pour inciter les Suisses de l'étranger à participer à la vie politique.

## PÉTITIONS

● Il faut lever le moratoire sur la construction des petites installations de production électrique à base d'énergie renouvelable. La plate-forme « Plus jamais de nouvelle centrale nucléaire » a déposé une pétition dans ce sens, avec 28 378 signatures. La pétition remise à une commission parlementaire demande de modifier la loi sur l'énergie pour faire sauter la limitation du rachat à prix coûtant du courant vert.

## CONSEIL FÉDÉRAL



● Le Valaisan André Simonazzi est le nouveau porte-parole du Conseil fédéral. À 40 ans, ce titulaire d'une licence en relations internationales de l'Université de Genève succède à Oswald Sigg.

● Le Conseil fédéral a accepté que la Suisse améliore la détection des tremblements de terre en se dotant d'une centaine d'installations de surveillance supplémentaires d'ici à 2016. Le réseau national d'accélérographes sera renouvelé et étendu. Une douzaine de nouvelles stations sont prévues en Suisse romande.

● Le Conseil fédéral a proposé au parlement de ratifier la Convention de Lugano révisée. L'objectif est de renforcer la sécurité juridique des échanges commerciaux pour les entreprises et les consommateurs, en particulier avec les nouveaux membres de l'union européenne.

● L'aggravation de la situation économique n'empêche pas le Conseil fédéral de jeter un regard positif sur son action en 2008. Dans son rapport de gestion, il se félicite d'avoir atteint près des trois quarts des objectifs qu'il s'était fixés. Malgré cela, il reconnaît que la Suisse va traverser une période de récession.

## JUSTICE ET POLICE

● Par 125 voix contre 52, le Conseil national a refusé une initiative parlementaire visant à abolir la norme pénale antiraciste.

● Le Conseil national a refusé, par 89 voix contre 84, de donner suite à une initiative parlementaire de l'UDC demandant que les délinquants sexuels ayant abusé de jeunes de moins de 16 ans se voient imposer un suivi après leur libération.

● Une peine minimale d'au moins cinq ans de prison devrait punir un viol collectif. Par 98 voix contre 76, le Conseil national a donné suite à une initiative parlementaire de l'UDC, qui réclame aussi un renforcement des peines dans le droit pénal des mineurs. La droite a eu gain de cause en soulignant la dangerosité des auteurs de viols collectifs et l'humiliation infligée à la victime dans de tels cas. En ne prévoyant qu'une peine minimale d'un an, la loi actuelle ne va pas assez loin, d'autant que cette sanction est souvent assortie d'un sursis, estime-t-elle. Le Conseil fédéral va procéder à une analyse complète de l'échelle des peines et un éventuel durcissement pourrait être proposé cet automne.

● Les enfants enlevés en Suisse par un de leurs parents et emmenés à l'étranger seront mieux protégés dès le 1<sup>er</sup> juillet. C'est à cette date qu'entrera en vigueur la nouvelle loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants. Cette nouvelle législation vise à simplifier et à raccourcir les démarches de retour : dès le 1<sup>er</sup> juillet, les demandes de retour d'enfants enlevés devront être traitées dans chaque canton par une instance unique : l'autorité judiciaire supérieure. Ses décisions pourront faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral. Quant à la décision de retour, elle devra régler les modalités d'exécution du rapatriement et sera exécutoire dans toute la Suisse.

# Nouvelles fédérales

► ● Le traitement des sans-papiers considérés comme des cas de rigueur ne devrait plus à l'avenir être différent d'un canton à l'autre. Une directive visant à une harmonisation des pratiques est en préparation à l'Office fédéral des migrations. Ce document sera soumis aux cantons pour consultation avant d'entrer en vigueur, a indiqué devant le National la ministre de la Justice, Eveline Widmer-Schlumpf.

● La Suisse ne privera pas les criminels naturalisés du passeport rouge à croix blanche. La jugeant discriminatoire et contre-productive, le Conseil national a refusé de donner suite à une initiative parlementaire de l'UDC par 105 voix contre 68.

## ÉNERGIE

● Après le Conseil des États, le Conseil national a approuvé par 140 voix contre 30 les échanges de lettres permettant à la Suisse de participer au projet ITER de recherche sur la fusion nucléaire.

## ÉCONOMIE

● Le secrétariat d'État à l'Économie a ajouté le nom d'un individu d'origine libyenne à sa liste noire des personnes liées à Oussama ben Laden ou à al-Qaida, a annoncé le Département fédéral de l'économie (DFE). Cette modification fait suite à une décision de l'ONU.

## TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Pour avoir un peu trop forcé sur la bouteille avant de prendre son vélo, un cycliste devra payer 500 francs d'amende. Le Tribunal fédéral a confirmé une sanction infligée à un Argovien, propriétaire d'un vélo tout-terrain. Des passants avaient observé que le cycliste, qui gisait à terre, avait de la peine à se relever. Les gendarmes avaient constaté qu'il était ivre et présentait un taux de 1,14 pour mille d'alcool dans le sang.

● Un testament sans signature est nul. Le

Tribunal fédéral (TF) s'en tient au strict respect de cette règle de forme. Il a rejeté le recours du neveu d'un Tessinois, qui voit l'héritage de son oncle lui échapper définitivement. Célibataire et sans enfants, cet oncle avait rédigé un testament en faveur de son neveu quelques mois avant de mourir. Il avait écrit ses dernières volontés à la main, avec une brève mention de la date, l'inscription de ses nom et prénom, mais avait omis d'apposer sa signature à la fin de l'acte. Après le décès, la sœur et deux nièces du défunt, déshéritées, avaient attaqué ce testament pour vice de forme devant les autorités judiciaires tessinoises qui leur avaient donné gain de cause. En dernière instance, le TF les a soutenues, assurant que l'absence de signature le rend nul.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● L'État libyen va déposer plainte contre les autorités genevoises devant le Tribunal de première instance de Genève, à la suite de l'arrestation du fils du colonel Kadhafi, Hannibal, en juillet dernier dans la cité de Calvin. La Libye estime que les Conventions de Vienne sur les relations consulaires ont été violées dans cette affaire. Hannibal Kadhafi et son épouse avaient été interpellés dans un hôtel genevois et menottés par une vingtaine de policiers, à la suite d'une plainte de deux domestiques pour

maltraitance. De son côté, le Département fédéral des affaires étrangères s'abstient de tout commentaire.

● Après le National, le Conseil des États a approuvé à l'unanimité la ratification d'une convention de l'ONU visant à renforcer la lutte contre la corruption. La législation helvétique a déjà été adaptée.

## FINANCES

● Les nombreuses organisations sportives internationales présentes sur le sol suisse n'ont pas à craindre de changement du statut fiscal dont elles bénéficient (elles sont dispensées d'impôt sur le bénéfice sur la base de l'article 56 de la loi sur l'impôt fédéral direct car elles « poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique »). Devant les attaques du conseiller aux États schwyzois Alex Kuprecht qui voit en elles des



AFFAIRE HANNIBAL K. : DIVERGENCE SUR LE STATUT DES DOMESTIQUES



« machines à fric » sans aucun but de service public, Hans-Rudolf Merz s'est voulu avant tout pragmatique : « La présence du Comité international olympique a par exemple incité des douzaines d'organisations à s'installer sur les bords du Léman. Elles emploient des centaines de personnes qui paient des impôts, recourent à des services juridiques, louent des salles de séminaires. La concurrence fiscale est forte dans ce domaine. Singapour, Hong Kong ou Bonn aimeraient bien voir s'installer ces organisations chez eux », a-t-il expliqué.

**HENRIETTE GERMAIN-NICOLET**